

Dispositif de circulation et de sécurité mis en place par la ville de Saint-Benoît le samedi 14 juillet 2012 à l'occasion du feu d'artifice tiré depuis le parc de Strunga

Pour garantir le bon déroulement des festivités du 14 juillet, la ville de Saint-Benoît met en place un dispositif de sécurité et de circulation adapté à l'événement du feu d'artifice du 14 juillet 2012. Certaines mesures seront mises en place afin de sécuriser le site, mais également de faciliter la circulation après le tir :

Du vendredi 13 juillet 2012 à 13 h au dimanche 15 juillet 2012 à 1 h :

- Le stationnement sera réservé aux véhicules GIG ou GIC sur les parkings situés **avenue de Lorch**, entre la base de canoë et le pont SNCF.

Du samedi 14 juillet 2012 à 19 h au dimanche 15 juillet 2012 à 1 h, la circulation et le stationnement seront interdits.

- **Côte du Vieux Moulin** dans sa partie comprise entre **l'avenue des Hauts de la Chaume et la route de Mon Repos**.
- Mise en place d'une **déviaton par la rocade RD 162 et la route de Ligugé**.
- **Avenue de Lorch**, entre l'entrée du **parc Saint-Nicolas et la côte du Vieux Moulin**.
Seule la circulation des véhicules GIG, GIC sera autorisée.

Du samedi 14 juillet 2012 à 19 h au dimanche 15 juillet 2012 à 1 h :

- La circulation se fera en **sens unique avenue de la Gare** (entre l'avenue de Lorch et le chemin de Derrière Les Murs) et chemin de Derrière les Murs - sens de circulation autorisée : avenue de la Gare/Chemin de Derrière les Murs.

Du samedi 14 juillet 2012 à 8 h au dimanche 15 juillet 2012 à 1 h, la circulation sera interdite :

- **Route de Passelourdain** entre l'avenue de Lorch et le camping. Mise en place d'une déviaton des **Grottes de Passelourdain et de la rue de Mauroc**.

Nous vous informons que le restaurant La Belle Aurore, route de Mon Repos, reste ouvert durant cette période. L'accès au restaurant se fera par la route de Ligugé et la route de Mon Repos.